Madame la Bourgmestre /Monsieur le Bourgmestre de et à

.....

Formulaire de demande d'attestation de Sécurité-Incendie/Contrôle simplifié

Madame la Bourgmestre, Monsieur le Bourgmestre,

Je soussigné(e) : (*nom et prénom*)

Domicilié(e) à : (*rue ,n°, CP, commune),*

(✆ / @)

exploitant d'un hébergement touristique, identifié par les coordonnées et caractéristiques suivantes :

Nom (Enseigne « commerciale »)	
Adresse postale	
Catégorie [1]	
Capacité maximale revendiquée [2]	 Personnes (dont bébés) / Chambres / Emplacements / Unités de séjour
Le cas échéant. L'hébergement se situe dans un bâtiment mitoyen d'un autre bâtiment	◯ oui ◯ non
Le cas échéant. Niveaux occupés par l'hébergement dans le bâtiment où il se situe[3]	
Le cas échéant. Autres activités éventuelles exercées dans le bâtiment où l'hébergement	

sollicite :

◯ une attestation de sécurité-incendie / contrôle simplifié ;

◯ plusieurs attestations de sécurité-incendie ou de contrôle simplifié pour plusieurs hébergements situés dans un seul et même bâtiment.

Je joins le ou les certificat(s) de conformité vierge(s) de toute infraction, établi(s) par un organisme compétent pour :

- l'installation électrique ;
- l'installation de chauffage ;
- l'installation au gaz et tous les appareils y étant raccordés.

◯ J'affirme sur l'honneur que le bâtiment au sein duquel est situé l'hébergement touristique :

- ne dispose pas d'installation correspondant au(x) certificat(s) non joint(s) ;
- dispose d'une installation de détecteurs incendie et d'extincteurs ;
- fait l'objet d'un bon entretien et d'un ramonage annuel des cheminées et conduits de fumée.

Pour les bâtiments accueillant des Mouvements de jeunesse:

◯ Je déclare accueillir exclusivement des camps d'une Organisation de jeunesse reconnue par la Communauté française, la Communauté flamande ou germanophone ou par l'autorité compétente de tout état membre de l'Union européenne, et je bénéficie du régime dérogatoire de l'annexe 24 du Code wallon du Tourisme.

◯ Je déclare accueillir des camps d'une Organisation de jeunesse reconnue et/ou non-reconnue et/ou d'autres touristes.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie de croire, Madame la Bourgmestre, Monsieur le Bourgmestre, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Date et signature de l'exploitant

[1] Voir la liste au verso

[2] L'unité peut varier selon le type d'hébergement – au minimum 1 type d'unité doit être complété

[3] Précisez quels niveaux sont occupés par l'hébergement touristique, en référence au rez-de chaussée, ex : R, R+1 et R+2

Catégories d'hébergement touristique

1. **Un hôtel, ou apparenté** : c'est à dire un établissement abritant des chambres (ou des *appartements-chambres*) louées individuellement, et proposant des services,
2. **Une auberge de jeunesse ou apparenté** : soit un établissement composé éventuellement de chambres individuelles, doubles ou triples, mais aussi, au moins pour part, de dortoirs collectifs, et proposant, le cas échéant, des services
3. **Un camping** : c'est à dire un terrain doté d'infrastructures collectives d'accueil, de loisirs et de services, et composé d'un minimum d'emplacements nus, destinés à accueillir des infrastructures mobiles individuelles de logements, et, le cas échéant, d'emplacements équipé d'infrastructures fixes individuelles de logement (qui peuvent être le cas échéant, dites insolites »)
4. **Un village de vacances** : c'est à dire un complexe géré de manière centralisée, doté d'infrastructures collectives, d'accueil, de loisirs, et de services, et composé d'infrastructures individuelles de logement (qui peuvent être le cas échéant, dites insolites »), présentant, au moins par lot, un minimum de similitude, de cohérence, ou d'harmonie entre elles
5. **Un meublé, un gîte ou un appartement de vacances** : c'est à dire un établissement, qui occupe intégralement, ou pour partie, un bâtiment ou une autre infrastructure, où les touristes vivent « comme chez eux »
6. **Un hébergement dit « insolite »** isolé : soit par exemple : une roulotte, une yourte, une cabane dans les arbres, une « bulle » dans un parc, un hébergement sur l'eau, un hébergement suspendu, … .
7. Un ensemble d'hébergement de même type, soit un ensemble de meublés, de gîtes, d'appartements de vacances, ou d'hébergements dits « insolites », situés sur un même site, qui :
 a. soit n'est pas géré de manière centralisée, OU ;
 b. soit n'est pas doté d'infrastructures collectives, d'accueil, de loisirs, et de services, OU ;
 c. soit qui n'est pas composé d'infrastructures individuelles de logement, présentant, au moins par lot, un minimum de similitude, de cohérence, ou d'harmonie entre elle.
8. **Un *resort*** : soit un complexe où cohabitent, sur un même site, par exemple, un hôtel, un camping, des cabanes dans les arbres, … ; soit plusieurs types différents d'hébergements décrits ci-dessus
9. **Une maison d'hôtes ou un B&B** : c'est à dire ma résidence habituelle au sein de laquelle je loue occasionnellement ou régulièrement, une ou plusieurs chambres pour des touristes ; touristes à qui je propose des services, et le plus souvent, au moins, le petit déjeuner
10. **Ma résidence habituelle** que je mets intégralement à disposition, ponctuellement ou régulièrement, contre rémunération, ou en échange d'un autre logement, lors de mes périodes d'absence
11. **Un endroit de camp de type bâtiment** : c'est-à-dire une infrastructure en dur qui abritent des camps des mouvements de jeunesse lors des congés scolaires
12. Un hébergement touristique dans lequel j'offre uniquement des séjours à titre gracieux, à ma famille, à des amis et à des connaissances (mais dont je ne fais la publicité nulle part)
13. Un autre type d'HT que tous ceux décrits ci-dessus